



## Introduction commission énergie du PCF du 2 juin 2023

### Concernant la réforme du marché européen

La réforme proposée vise plusieurs objectifs. Premièrement, accélérer le déploiement des énergies renouvelables, qui doivent tripler d'ici à 2030. Deuxièmement, réduire l'impact de la volatilité des prix des combustibles fossiles sur les factures d'électricité. Troisièmement, protéger les consommateurs contre les futures hausses de prix.

Les consommateurs pourront, s'ils le souhaitent, combiner des prix fixes et flexibles pour l'électricité auprès de plusieurs fournisseurs en même temps. Les contrats « dynamique » directement indexés heure par heure au prix du marché perdurent. Les règles relatives au partage des énergies renouvelables ont également été révisées. Les consommateurs pourront investir dans des parcs éoliens ou solaires et vendre l'excédent d'électricité produit à leurs voisins, et pas seulement à leur fournisseur.

Concernant le système de prix marginal, la commission européenne ne prévoit pas une réforme structurelle profonde du marché de l'électricité (il ne remet pas non plus en cause certains dogmes libéraux), il s'agit plutôt d'ajustements avec l'obligation de contractualiser des CFD ou des PPA qui ne sont pas la solution pour déconnecter les prix de l'électricité du marché.

**Le Conseil européen du 19 juin**, examinera la première mouture de la réforme. La France espère obtenir l'aval des 27 car celle-ci ouvre la voie à la mise en place de contrats à long terme pour réguler le nucléaire, ce qui serait d'après le gouvernement l'alternative au système de l'Arenh qui doit disparaître en 2025.

La commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale a nommé Mmes les députées Pascale Boyer (Renaissance) et Nathalie Oziol (La France Insoumise), rapporteuses d'information sur la sécurité énergétique et la réforme du marché de l'énergie. Des auditions sont en cours.

La question de l'énergie sera un sujet clé pour les élections européennes de 2024 et nous aurons l'occasion de défendre notre modèle d'une autre Europe de l'énergie. En ayant besoin d'aller un peu plus loin que de vouloir quitter le marché ?

Au niveau européen, nous devons également suivre la mise en œuvre du plan « *RePowerEU* », qui doit permettre à l'Union européenne de sortir de sa dépendance aux hydrocarbures russes d'ici 2030.

La réunion du 1<sup>er</sup> juin avec les communistes espagnols et le PT Belge a été annulée suite au déclenchement d'élections législatives anticipées en Espagne.

### La Stratégie Française sur l'Energie et le Climat (SFEC)

En France, E. Borne a révélé, il y a quelques semaines la vision d'ensemble du gouvernement sur la trajectoire de décarbonation de la France d'ici à 2030, en attendant le grand plan d'action prévu pour fin juin. Sans avancer, à ce stade, de pistes de financement.

Elle a fixé une première cible à 270 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2030 contre 408 millions en 2022. Cet objectif s'inscrit dans le paquet européen du fit for 55. Elle a réservé cette première communication au Conseil national de la transition énergétique (CNTE), une instance qu'elle a présidée pour l'occasion, et dont les membres sont issus de la société civile (ONG environnementales, syndicats,

représentants des organisations patronales...), des collectivités territoriales ou encore du Parlement. Elle s'est appuyée sur le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), créé en juillet 2022 sous son autorité Elisabeth Borne et présidé par un ingénieur des Mines de 39 ans proche d'Emmanuel Macron, Antoine Pellion. Il a pour objectif de coordonner les politiques menées par les différents ministères.

Le gouvernement annonce qu'un certain nombre d'actions ne relèvent pas seulement de l'Etat. D'après lui, plus de la moitié des mesures envisagées sont à la main des entreprises, un quart dépendent des collectivités territoriales et un quart des ménages. Tous les secteurs sont concernés. Celui du bâtiment est le secteur qui devra le plus baisser ses émissions en 2030 (-53% par rapport à 2022, à 30 MtCO<sub>2</sub>). Le secteur de l'énergie de 42 % à 27 MtCO<sub>2</sub>, l'industrie de 37% à 45 MtCO<sub>2</sub>, les transports de 29%, à 92 MtCO<sub>2</sub> et l'agriculture -16% à 68 MtCO<sub>2</sub>.

Le gouvernement annonce que le deuxième budget carbone 2019 – 2023 a été respecté contrairement au précédent.

Le 22 mai, le rapport « les incidences économiques de l'action pour le climat » élaboré par l'économiste Jean Pisani-Ferry publiée par France Stratégie chiffre l'investissement supplémentaire nécessaire à environ 66 milliards d'euros par an, soit 2% du PIB et évoquent qu'il faudra trouver des financements, publics et privés. Il porte également la mise en place d'un impôt sur les 10 % les plus riches. <https://www.strategie.gouv.fr/publications/incidences-economiques-de-laction-climat>

Philippe Darmayan (président d'Arcelor Mittal) qui a été auditionné devant la commission des Affaires économiques, a pointé l'inquiétude des industriels sur le flou qui règne vis-à-vis de la future régulation des prix de vente de l'électricité nucléaire. Un manque de visibilité d'après lui qui risque de décourager les investissements « verts ». Il est d'ailleurs l'auteur d'un rapport sur les conditions d'approvisionnement en électricité de l'industrie, commandé par le gouvernement. *[Peut-être que nous pourrions avoir une réflexion sur le modèle du consortium Exceltium, partenariat entre EDF et les électro-intensifs]*.

Le projet de loi relatif à l'industrie verte sera examiné à l'AN en commission le mercredi 14 juin matin et en séance publique à partir du mardi 20 juin après-midi. M. Laurent Somon est *désigné rapporteur (LR Hauts de France)*.

Tout ça pour dire, qu'en à peine quelques mois, le gouvernement va devoir réviser la stratégie nationale bas carbone, la programmation pluriannuelle de l'énergie, finaliser le plan national d'adaptation au changement climatique et projeter le tout dans une loi de programmation sur l'énergie et le climat. En notant qu'à tout ceci s'ajoutera la stratégie pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et un plan de gestion des ressources durables. Emmanuel Macron réunira début juillet un nouveau Conseil de planification écologique.

Depuis le 23 mai 2023, une consultation publique du projet de trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) s'est ouverte et se clôturera mi-septembre <https://www.ecologie.gouv.fr/trajectoire-rechauffement-reference-ouverture-consultation-publique>

La Stratégie Française sur l'Énergie et le Climat (SFEC), qui doit tracer le chemin vers la neutralité carbone en 2050 et assurer l'adaptation de notre société aux impacts du changement climatique se déclinera avec la LPEC\*, la SNB3\*, le PNACC\* et la PPE\*.

*Loi de programmation quinquennale sur l'énergie et le climat (LPEC)*  
*Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3e édition)*  
*Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3e édition)*  
*Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE (2024-2033)).*

Parmi les quatre composantes de la stratégie française énergie-climat, c'est la LPEC qui doit d'abord être votée, à l'automne semble-t-il. Ce sera ensuite au tour de la SNBC et de la PPE d'être adoptées en 2024. Dans le cadre de l'élaboration de la LPEC, six groupes thématiques se sont mis en place : la sobriété, l'efficacité énergétique, la production d'électricité, la production de chaleur, l'innovation (à savoir l'hydrogène décarboné, la capture et le stockage de carbone ou encore le biogaz) et les zones non interconnectées (ZNI).

Vous vous rappelez qu'il y a eu une première phase de consultation publique qui a pris fin le 15 février 2022 via la CNDP. Une douzaine de thématiques ont été soumises au débat lors de cette phase de consultation publique, telles que l'équilibre entre la sobriété énergétique et les nouvelles technologies, l'accompagnement des ménages et des entreprises, les émissions du secteur des transports, ou encore le futur de l'agriculture bas carbone.

Notre commission a produit une contribution avec des têtes de chapitres suivants :

- Comment adapter notre consommation énergétique pour atteindre la neutralité carbone en 2050
- Comment satisfaire nos besoins en électricité et énergie tout en assurant la sortie de notre dépendance aux énergies fossiles
- Comment planifier et financer notre transition énergétique

Nous avons déjà écrit beaucoup de choses. Mais je pense qu'il est nécessaire d'étoffer nos propos notamment sur le financement. Pendant la présidentielle, Fabien a porté un plan pour le climat et l'emploi à hauteur de 140 milliards d'euros par an, assez détaillé par secteur, c'est un bon support que nous pouvons compléter.

### **Au Sénat, il y a eu la création d'une mission d'information sur l'Arenh**

Elle a été confiée aux rapporteurs Dominique Estrosi Sassone (Alpes-Maritimes – Les Républicains) et Fabien Gay (Seine-Saint-Denis – Communiste, républicain et citoyen), qui évalueront les éventuels comportements opportunistes liés au relèvement du plafond de l'Arenh et émettront des préconisations pour mieux les prévenir, contrôler et sanctionner.

### **EDF**

Le 8 juin prochain, le capital d'EDF sera détenu à 100% par l'Etat. La loi portée par le Député Philippe Brun a été votée en 2<sup>ème</sup> lecture à l'AN, à l'occasion d'une niche des communistes. Y figure une liste de « missions » (distribution, transport, production...) assurées par EDF pour contrer un éventuel retour du projet Hercule. Y figure également l'élargissement du nombre d'entreprises et collectivités (de moins de 50 000 habitants) qui peuvent bénéficier des tarifs réglementés de l'électricité. Elle devra passer en 2<sup>ème</sup> lecture au Sénat. Sur l'hydraulique, EDF dit vouloir se retrouver propriétaire des actifs hydroélectriques en lieu et place de l'Etat et donc ne plus être obligé de créer une entité spécifique chargée de les gérer pour le compte de l'Etat, la fameuse quasi régie. Mettre les barrages dans les mains d'une entreprise (EDF qui restera SA) me paraît une proposition très dangereuse.

Le projet de loi de relance du nucléaire a été définitivement adopté par le Parlement le 16 mai avec un consensus à la CMP. Les communistes l'ont voté. LFI et les verts ont voté contre. Il acte, entre autres, l'abandon de la réduction à 50 % de la part du nucléaire dans le mix énergétique français.

Nous avons évoqué lors de la dernière commission la réalisation de fiche thématique pour permettre aux communistes de mieux s'approprier les enjeux de l'énergie. Comment on avance ?